

Délibération n° 2021-06-24-06

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 24 juin 2021

Objet : Compte de
Gestion 2020

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
21 juin 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 57
Pouvoir : 5
Votants : 56

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Non votants : 11 -
AMBLARD Patrick -
BELGARDE Joseph -
BONNET Grégory -
BOYER Michel - COUPAS
Rémi - DURAND Jean-
Paul - FRUCHART Jean-
Luc - GROSSHANS Michel
LARDANS Jacques -
WEIBEL Thomas - SAUX
Marion

Ne prend pas part au
vote : 0

L'an deux-mille-vingt et un, le dix-neuf juin à neuf heures et zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni salle André Raynoird - avenue Des Pérouses à ROMAGNAT (63), sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 24 juin 2021 à 18h00, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en visioconférence.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, AUBRY Jacques, BELGARDE Joseph, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUN Evelyne, RAZAVET Jean-François, CHABRILLAT Rémi, CHANSARD Gérard, CHARRAUX Daniel, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, COUPAS Rémi, DAUPHIN Serge, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEMAÏN André, DOCHEZ Alain, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUILLAUME Stéphane, JEROME Christian, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, MARTINEZ Gérard, MERCERON Jean-Luc, NORE Michel, PINTE Emmanuel, PRADIER Alain, RAYNAL Roger, RAYNAUD Jérôme, ROBIN Christian, ROGER Christine, SAUX Marion, SAVY Philippe, THEVENET Emilie, TOURLONIAS Vincent, VALLEIX Philippe, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves, RABANY Anne, WEIBEL Thomas

Pouvoirs :

BARGEON Marcel à DAUPHIN Serge, JOURDY Isabelle à DOCHEZ Alain, MACIAN Aurélio à FANJUL José, PERCHE

Serge à GUILLAUME Stéphane, VIAL Christophe à
GOUTTEBEL Sébastien

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2020

Le Président fait un récapitulatif du compte de gestion du budget du syndicat établi par le comptable public.

Le budget 2020 a été exécuté de la manière suivante :

	SECTIONS		TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES NETTES	34 227 762,41	15 618 465,50	49 846 227,91
DEPENSES NETTES	38 693 270,89	8 677 559,96	47 370 830,85
TOTAL	-4 465 508,48	6 940 905,54	2 475 397,06

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

- Considérant la présentation du compte de gestion dressé par le Payeur départemental,

- Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance du comité syndical,

- Considérant que le payeur départemental a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au CA de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé par le payeur départemental est visé et certifié conforme par l'ordonnateur à l'unanimité et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 28 juin 2021 et de la publication le 28 juin 2021.